Communiqué
3 septembre 2025

En cette éprouvante semaine de rentrée scolaire pour les enfants, les parents et les enseignants des écoles situées dans le quartier Marcel Paul, nous souhaitons d'abord rappeler le cauchemar sans fin que vivent des milliers de riverains, d'élèves, de parents, d'enseignants et de personnel scolaire autour du chantier avec un chantier toujours pas mis sous tentes ni même bâché, des symptômes qui persistent, des salles de classe donnant sur le chantier qui ferment à nouveau, des enseignants obligés d'exercer leur droit de retrait, des symptômes qui persistent, sans compter les déménagements contraints de riverains et les changements d'école dans les larmes.

Lors de la réunion publique du 27 juin 2025, un protocole de reprise de travaux qualifié d'« inédit » par Brownfields avait été présenté et validé par le préfet de Charente-Maritime, le maire de la Rochelle, Speed Rehab et Brownfields, appuyés par des représentants du BRGM et de l'INERIS. En dépit des plus de 500 personnes s'étant déclarées malades à cause du chantier et des demandes répétées de ZERO TOXIC, le protocole, développé par BG Conseils et présenté par Brownfields et Speed Rehab, ne prévoyait toujours pas de recouvrir l'ensemble des zones de travaux avec des tentes de confinement ni des systèmes de filtration de l'air, un seul chromatographe était prévu sur les 4 préconisés par le BRGM et aucune étude sanitaire indépendante (*ie* sans VINCI, Brownfiels ou Speed Rehab) n'était envisagée. Ce protocole avait été jugé largement insuffisant par ZERO TOXIC et par les riverains, les enseignants, les personnels scolaires et les parents d'élèves présents à la réunion, jugeant en outre douteux sur le plan scientifique que Speed Rehab puisse être juge et partie, sans remise en cause par l'Etat, la mairie ou l'ARS.

Ce que nous craignions fin juin est donc arrivé…à nouveau. Les travaux d'excavation ont repris sur le chantier le 21 juillet. Dès le 31 juillet, de fortes émanations toxiques ont été ressenties et une vague de symptômes neurologiques et respiratoires- une cinquantaine de déclarations en 48 heures- similaire aux symptômes déclarés en novembre 2024, a été enregistrée via le formulaire en ligne anonymisé de ZERO TOXIC. Dès le 1er août en fin de journée, nous avons alerté le préfet, le maire et les élus municipaux de cette vague de symptômes et demandé la mise sous protection immédiate du chantier. Le 5 août, nous avons été reçus par le Secrétaire général de la Préfecture. Nous avons alors eu confirmation que le protocole « inédit » de travaux établi par arrêté préfectoral du 28 juin 2025 n'avait pas été respecté par Speed Rehab. Nous avons également appris qu'un fond de cuve avait été trouvé lors des excavations et qu'une poche de terres très polluées avait été « découverte » à cette occasion…en dépit des sondages complémentaires sur 27 points effectués par Speed Rehab en avril 2025 et de l'ensemble des points de sondage réalisés antérieurement.

Une tente de confinement unique, installée à l'autre bout du chantier par rapport aux zones excavées et qui n'a jamais servi, un camion d'aspiration qu'on découvre subitement défaillant, un tuyau d'arrosage unique pour arroser des zones de plusieurs m3 en train d'être excavées, des opérations sur le chantier constatées et filmées par les riverains avant 7 heures du matin, des ouvriers pas ou mal protégés sur le chantier, des terres polluées laissées à l'air

libre durant tout l'été et toujours à la rentrée scolaire malgré les promesses faites par le préfet le vendredi 29 août d'un bâchage « exemplaire », des riverains malades à chaque opération sur le chantier depuis septembre 2024, tout cela sans la moindre sanction pour Speed Rehab, Brownfields et VINCI, les entreprises en charge du chantier, ni la moindre décision de protection supplémentaire immédiatement mise en place de la part de l'Etat ou de la mairie, ni la décision de faire annuler le chantier de construction par la mairie.

Pendant ce temps, ZERO TOXIC continue à avancer avec des analyses scientifiques indépendantes pour comprendre et informer. Chaque analyse menée est financée par les fonds propres de l'association, qui proviennent soit des adhésions de nos 350 adhérents, soit des dons individuels, tous traçables.

Depuis janvier 2025, ZERO TOXIC a financé des analyses indépendantes de cheveux, d'urines, de sang chez des enfants et des adultes vivant ou travaillant à côté du chantier. Nous avons également financé des analyses de terres de jardins et de poussières chez des riverains du chantier. Dernièrement, nous avons fait installer des capteurs d'air indépendants mesurant les PPM, les COV et les formaldéhydes (solvants) dans les jardins et sur les balcons de riverains du chantier.

A chaque analyse que nous finançons, nous croisons les doigts pour que les résultats reviennent porteurs de bonnes nouvelles, à savoir l'absence de polluants ou des seuils non dépassés. Et à chaque analyse, les nouvelles ne sont pas bonnes. Les dernières analyses effectuées ont montré la présence anormale de métaux lourds dans les cheveux d'enfants et d'adultes proches du chantier (les responsables ne sont ni les shampoings qu'ils utilisent ni les teintures de cheveux qu'ils n'utilisent pas), la présence anormale de cyanure et de HAP dans les sols de surface de certains jardins, la présence de cyanure dans les urines d'enfants. Seules les analyses de plombémie sont non significatives à ce stade (certains enfants ont des seuils de plomb élevés, d'autres non) et mériteraient sans doute d'être davantage investiguées.

Aucune analyse toxicologique sur la population concernée n'ayant été été commandée ou financée par l'Etat ou la mairie, la seule comparaison possible en termes de résultats d'analyses sont ceux des capteurs d'air entre ceux installés par Speed Rehab et la mairie et ceux indépendants installés par ZERO TOXIC chez les riverains. Alors que les capteurs ATMO installés sur le chantier par Speed Rehab et la mairie n'ont officiellement relevé aucun dépassement des seuils en juillet-août, les capteurs installés chez les riverains ont relevé durant la même période des dépassements réguliers de seuil des particules fines (PM 2.5 et PM10), des COV et des solvants (formaldéhydes), à des valeurs maximales bien supérieures aux recommandations sanitaires. Ainsi les COV ont été mesurés à des seuils dépassant les 12 ppm, alors que le seuil réglementaire sanitaire est de 0.3ppm. Les PM 2.5 ont été mesurés à des taux atteignant 100 ug/m3 (seuil réglementaire OMS à 5ug/m3) et les PM 10 à des taux atteignant 30 à 100 ug/m3 (seuil réglementaire OMS à 15ug/m3). Les formaldéhydes ont atteint jusqu'à 120 ug/m3 (seuil réglementaire OMS à 10ug/m3). Ces dépassements de seuil sont reconnus comme étant très dangereux pour la santé humaine, et particulièrement pour les enfants et les personnes fragiles.

Monsieur le préfet, monsieur le maire, notre rôle est de vous alerter, nous le faisons depuis 10 mois. Nous avons répété qu'un permis de construire n'aurait jamais dû être délivré sur ce site qui ne pourra jamais être totalement dépollué. Nous avons rappelé le rôle de l'Etat pour faire appliquer des exigences qui devraient être édictées par ses services, et non par l'entreprise elle-même, et qu'en cas de manquement, des sanctions devraient immédiatement être prises. Des exemples existent ailleurs en France et en Europe de chantiers de réhabilitation

sur lesquels les moyens techniques et humains nécessaires sont déployés pour éviter de mettre en danger la population alentour.

Notre rôle n'est pas de mener une recherche scientifique toxicologique et sanitaire complète auprès des victimes des émanations. Nous vous avons proposé de mettre en place une collaboration avec un institut ou un laboratoire de recherche indépendant pour mener une étude approfondie sur la pollution industrielle liée aux chantiers de dépollution, sur le même modèle que ce qui est fait avec nos collègues de Nature Santé environnement en matière de pollution agricole dans la plaine d'Aunis, et pour laquelle nous sommes à disposition.

Cette affaire ne concerne pas que la Rochelle, c'est une affaire nationale et européenne. Toutes les villes françaises et les pays européens se sont chauffés au gaz durant des siècles et ont aujourd'hui à gérer ces sites extrêmement pollués. La ville de la Rochelle peut aujourd'hui décider de devenir un modèle en matière de gestion des sites industriels ultra pollués ou de rester un contre-modèle.

Chacune des parties prenantes concernant le chantier a sa part de responsabilité et doit l'assumer maintenant pleinement. Des erreurs ont pu être commises de bonne foi, par méconnaissance d'un dossier complexe ou par manque de données techniques, à présent, tout le monde sait.

Monsieur le préfet, monsieur le maire, nous vous avons donné des fils d'analyses à tirer, à vous de le faire, et si possible rapidement, car tant de temps et tant de vies en bonne santé ont déjà été perdus.

ZERO TOXIC est une association indépendante, apolitique, constituée de bénévoles, sans collusion ni conflit d'intérêt avec les parties en charge du chantier ou de sa surveillance. Nous sommes les porte-voix de milliers de citoyens victimes d'émanations toxiques d'un chantier de dépollution, émanations qui, non seulement auraient pu, mais auraient dû être évitées. Nous sommes également aux côtés de collectifs citoyens et d'associations représentant des victimes avérées ou potentielles de chantiers de dépollution où que ce soit en France.

Nos demandes sont les suivantes :

1. **Protéger immédiatement les Rochelais de toute émanation toxique liée au chantier et mettre l'ensemble des terres polluées sous plusieurs tentes de confinement avec un système de filtration de l'air.**
2. **Faire conduire des travaux de recherche toxicologique, sanitaire et environnementale indépendants par un institut ou un laboratoire de recherche en lien avec les citoyens et les représentants de l'Etat et la mairie.**
3. **Assurer un suivi médical et psychologique des victimes avérées et potentielles des émanations.**
4. **Ouvrir une discussion transparente sur la pollution du site et son devenir lors de la campagne des municipales et aboutir à des décisions en conseil municipal sur l'annulation de tout projet de chantier de construction, le rachat du foncier par la mairie et/ou l'Etat, et le devenir du site (sanctuarisation et végétalisation).**
5. **Dédommager l'ensemble des victimes directes et indirectes des émanations du chantier et reconnaître les responsabilités de chaque partie concernée.**

Contacts : zerotoxic.agirensemble@gmail.com
www.zerotoxic.fr